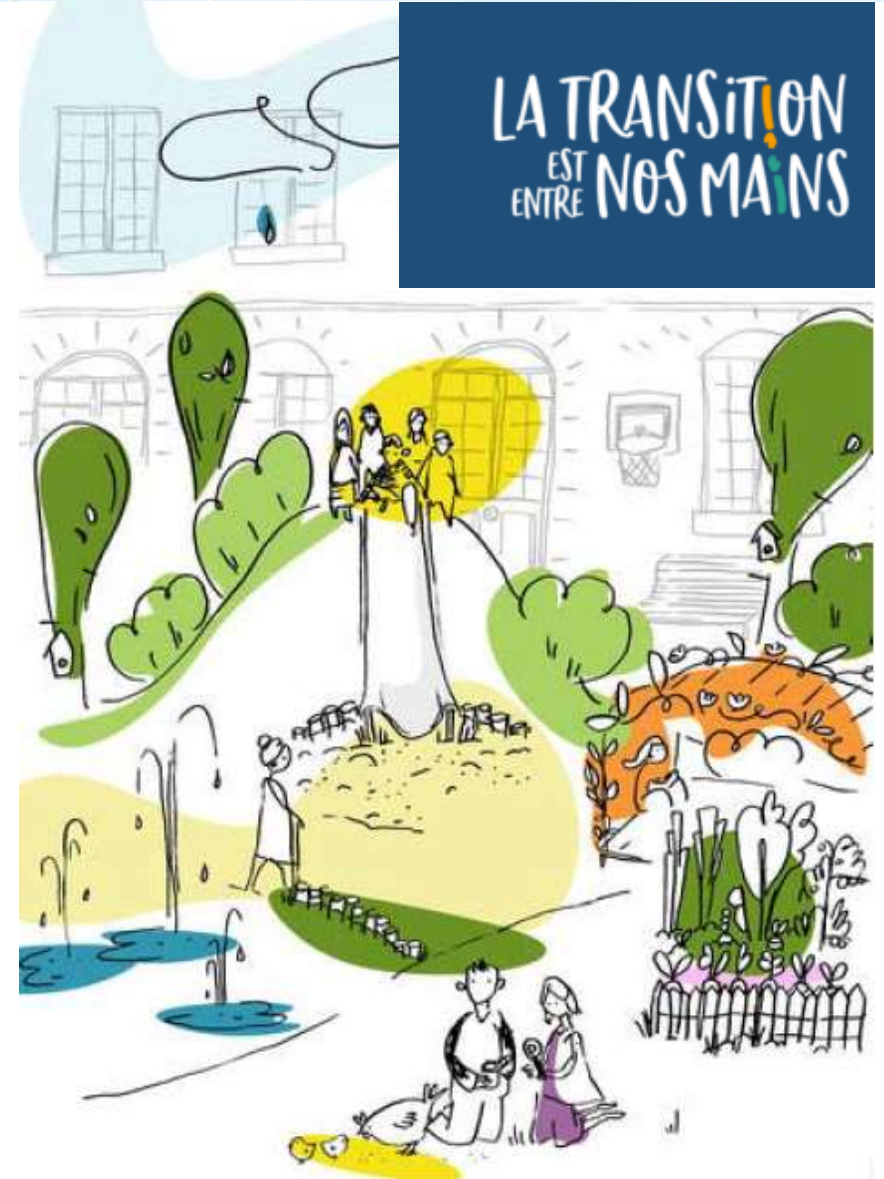


Accompagnement des particuliers à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie



Une démarche issue des Assises de la Transition

- Sensibiliser les citoyens
- Limiter l'eau de pluie renvoyée aux réseaux et ainsi les débordements
- Retrouver le cycle de l'eau et ses vertus (recharge des nappes, eau non polluée, biodiversité et îlots de fraîcheur, ...)



Principe

BREST CLIMAT
ÉNERGIE
LE TEMPS EST À L'ACTION

LA RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

UN PAS POUR NOTRE CLIMAT



Remise d'un **bon d'achat de 50 euros par Orléans Métropole** pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie dans les établissements partenaires (+ 10 % de réduction sur le total des achats relatifs aux récupérateurs d'eau de pluie, avant application de la déduction des 50 € du bon)

Bénéficiaires et entreprises partenaires

- Établissements participant : partenariat en cours de montage – point de vente situé dans l'une des 22 communes d'Orléans Métropole
- Bons d'achat qui seront disponibles depuis le site d'Orléans Métropole
- Bénéficiaires : Propriétaires, locataires ou hébergés gratuitement pouvant justifier de leur résidence dans l'une des communes d'Orléans Métropole
- Limité à un bon d'achat par logement

Produits concernés et validité

- Achat d'un récupérateur d'eau de pluie de minimum 300 L
- Accompagné ou non de ses accessoires (socle, robinet, kit de raccordement)
- Montant minimum d'achat avant réduction de 56 € TTC
- 1^{ère} campagne limitée à 1000 bons

